



MINISTÈRE D'ÉTAT À L'ÉNERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE PROJET FOMI



The Global Water Initiative
A Partnership Funded by the Howard G. Buffett Foundation

**RAPPORT ATELIER DE RESTITUTION DES ETUDES SUR LA
FAISABILITE D'UN ACCORD ECRIT ENTRE L'ETAT ET LES
POPULATIONS AFFECTEES PAR LE BARRAGE DE FOMI ET SUR LE
PARTAGE DES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DE L'ELECTRICITE
AVEC LES POPULATIONS AFFECTEES.**



21 et 22 mai 2013, Kankan, République de Guinée





MINISTÈRE D'ÉTAT À L'ÉNERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE PROJET FOMI



**ATELIER DE RESTITUTION DES ETUDES SUR LA FAISABILITE D'UN ACCORD ECRIT
ENTRE L'ETAT ET LES POPULATIONS AFFECTEES PAR LE BARRAGE DE FOMI ET SUR
LE PARTAGE DES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DE L'ELECTRICITE AVEC LES
POPULATIONS AFFECTEES**

21-22 MAI 2013, KANKAN, REPUBLIQUE DE GUINEE

COMMUNIQUE FINAL

Les 21 et 22 mai 2013 s'est tenu à Kankan dans la salle de réunion du Centre Islamique pour l'Education et la Culture, l'atelier de restitution des résultats de deux études menées dans le cadre du Projet Fomi avec l'appui de la Global Water initiative (GWI) :

- ❖ Une étude sur la faisabilité d'un accord écrit entre l'Etat et les populations affectées par le barrage de Fomi
- ❖ Une étude sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité du barrage de Fomi avec les populations affectées

Ont pris part à l'atelier :

- Des cadres de la Direction Générale du projet Fomi
- Les représentants des services techniques déconcentrés
- Les secrétaires généraux chargés des collectivités décentralisées de Kankan et Kouroussa
- Les maires des communes urbaines de Kankan et Kouroussa
- Les maires des sept communes rurales ou leurs représentants
- Les représentants des organisations féminines, des jeunes et des sages
- Les représentants de la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger (CRUBN) et de la Coordination Nationale de Guinée (CNU-Guinée)
- Le représentant du Tribunal de première instance de Kankan
- Les représentants des organisations de la société civile
- Les représentants des projets et programmes
- Les médias
- Les représentants des partenaires techniques et financiers

Le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par Monsieur Almany Simbaly Camara, conseiller à la gouvernance, représentant le Gouverneur de la région de Kankan. Il a rappelé le contexte de l'atelier et mis un accent particulier sur la nécessité de réussir la transformation sociale à venir dans la zone du futur barrage de Fomi pour éviter que les populations affectées ne vivent avec des sentiments d'injustice et de frustration sur plusieurs générations.

Deux présentations ont été faites à titre d'information pour les participants :

- Celle du représentant de la Direction Générale de Fomi pour présenter l'état d'avancement du projet
- Celle du Coordinateur régional de la Global Water Initiative de l'UICN pour rappeler les principales étapes du projet en Guinée et les perspectives

Le coordinateur des équipes des consultants qui ont travaillé sur les deux thèmes d'étude a présenté les principaux éléments d'analyse ainsi que les résultats obtenus. Chaque exposé a été suivi de la présentation des commentaires des représentants des communautés locales issus de la mission de préparation qui a eu lieu du 6 au 12 mai 2013. Des discussions ont eu lieu pour permettre aux autres participants de partager leurs observations sur les rapports, afin que le consultant enregistre les ajustements à apporter. Suite aux débats, des travaux de groupes ont permis d'approfondir les feuilles de route proposées dans les deux rapports d'étude.

Au terme des débats fructueux, les participants ont validé les conclusions des deux études, sous réserve de la prise en compte des amendements, observations et suggestions partagés.

Les deux feuilles de route proposées dans les documents soumis ont été amendées lors des travaux de groupes et les ajustements, observations et suggestions devront faire partie des rapports revus par le consultant.

Suite aux deux jours de discussion, les participants ont adopté en plénière les importantes recommandations suivantes :

1. Prendre en compte les cadres juridiques de la CEDEAO (lignes directrices et directive cadre en cours d'élaboration), de l'ABN (Charte de l'eau et son annexe n°1) et de la Constitution Guinéenne en son Article 21, comme référents dans les orientations et les traitements juridiques et institutionnels du projet Fomi, en particulier pour la mise en œuvre de la Convention et du partage des recettes, et conformément aux deux feuilles de route amendées.
2. Placer au centre de toutes les décisions à prendre concernant Fomi, le respect des droits des populations affectées par le projet (PAP).
3. Impliquer, dès à présent, les personnels de justice et parajudiciaires (juges, notaires, huissiers, etc.) et le Tribunal de première instance de Kankan dans l'accompagnement des PAP.
4. Avoir présent à l'esprit que l'Etat est justiciable et comme tel, il n'est pas au-dessus de la loi.
5. Préserver et garantir la paix sociale en assurant la sécurisation foncière des ménages et celle de tous leurs biens lors du déplacement et de la réinstallation.
6. Définir les mécanismes et critères de choix des représentants légitimes des communautés et assurer l'appui nécessaire pour son opérationnalisation.
7. Renforcer le dialogue entre les parties prenantes, notamment entre l'Etat et les PAP, pour favoriser et entretenir une confiance mutuelle.
8. Préciser la notion de juste et préalable indemnité mentionnée dans l'article 13 de la Constitution Guinéenne.
9. Inscrire une rubrique portant sur les imprévus dans le texte final de la convention.
10. Maintenir la dynamique de concertation actuelle avec l'engagement technique et financier de toutes les parties prenantes, et notamment l'Etat qui est responsable de la bonne mise en œuvre du projet.

11. Continuer à capitaliser les expériences et pratiques passées et celles en cours dans les autres pays de la région.
12. Déclarer la zone couverte par le projet Fomi zone d'utilité publique.
13. Permettre aux populations de prendre une part active au choix des sites de leur réinstallation.
14. Promouvoir les alliances, partenariats et apprentissages entre divers acteurs et intervenants, aussi bien au niveau local que national et régional afin de développer des synergies capables de promouvoir le bien-être des PAP.
15. Poursuivre le renforcement des capacités de la société civile afin de la rendre plus apte à soutenir la mise en œuvre du projet Fomi.
16. Effectuer des compensations et des indemnisations au prorata des pertes établies, en faisant prévaloir la règle de droit, et les principes de transparence, d'équité et de responsabilité.
17. Prendre en compte le Code des collectivités et les compétences des structures déconcentrées en matière de foncier rural.
18. Définir et prendre en compte des mesures d'accompagnement des PAP (structures de gestion représentatives, comités de réinstallation, centres de formation professionnelle, assistance juridique et judiciaire, renforcement des capacités des acteurs, etc.).
19. Faire un recensement de la totalité des patrimoines et biens susceptibles d'être affectés par le projet Fomi.
20. Soutenir par des actes administratifs, à chaque phase du projet, les accords et contrats nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.
21. A partir de la notion d'intercommunalité acceptée, affiner le montage institutionnel de la structure qui gèrera le fonds de développement local et les procédures de gestion des revenus financiers (comité de pilotage par exemple).
22. Placer les PAP au centre des processus de décision pour la gestion du fonds de développement local ; elles devront être majoritaires dans les instances de décision.
23. L'Etat signe tout accord avec les PAP pour le partage des recettes de la vente de l'électricité.
24. Construire et mener le plaidoyer pour négocier l'appropriation du partage des recettes au niveau des décideurs et des autres parties concernées, dans le but d'appuyer le développement local sur le long terme.
25. Renforcer la législation en la matière pour appuyer la mise en œuvre des recommandations des deux études.

Un certain nombre de préoccupations ont été soulevées lors des débats dont, entre autres :

- La réalisation effective du projet de barrage de Fomi
- L'actualisation du recensement
- Le besoin de renforcer la confiance entre l'Etat et les PAP
- La limite du réservoir
- La sécurité des personnes et de leurs biens

Les participants ont unanimement reconnu la nécessité de renforcer les mécanismes de communication de la CNU-Guinée pour mieux jouer son rôle d'interface entre les communautés, les élus locaux, la Direction générale de Fomi et les autres partenaires.

Le consultant s'engage à prendre en compte l'ensemble des amendements, observations et suggestions exprimés suite à la restitution des deux rapports pour compléter les documents d'étude en préparation de l'atelier national de Conakry.

Enfin, après avoir validé les résultats des deux études lors du présent atelier local, les participants invitent leurs homologues de l'atelier national de Conakry à également approuver les rapports d'étude et leurs conclusions, pour permettre une mise en œuvre effective des deux feuilles de route associées.

Pour terminer, les participants de l'atelier ont exprimé leurs vifs remerciements à tous les organisateurs, partenaires techniques et financiers, les autorités administratives et politiques de Kankan, pour l'intérêt qu'ils ont porté à la présente rencontre.

Fait à Kankan, le 22 mai 2013

L'atelier

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
APD :	Avant Projet Détaillé
BM :	Banque Mondiale
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
CLE :	Comité Local de l’Eau
CNU :	Coordination Nationale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger
CR :	Commune Rurale
CRD :	Communauté Rurale de Développement
CRU-BN :	Coordination Régionale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger
CU :	Commune Urbaine
CSE :	Conseil Economique et Social
DG :	Direction Générale
DREGDE :	Projet/ Développement des Ressources et Gestion Durable des Ecosystèmes (BM/ABN)
DUP :	Décret d’Utilité Publique
EIES :	Etude d’Impact Environnemental et Social
GWI :	Global Water Initiative
IIED :	Institut International pour l’Environnement et le Développement
MATAD :	Ministère de l’administration du Territoire et de la Décentralisation
MEEE :	Ministère D’Etat Chargé de L’Energie et l’Environnement.
MEF :	Ministère de l’Economie et des Finances
PDL :	Plan de Développement Local
PAP :	Populations affectées par le projet
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
OSC :	Organisation de la Société Civile
TDR :	Termes de Référence
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Sommaire

1	INTRODUCTION	8
2	CEREMONIE D'OUVERTURE	9
3	DEMARCHE, METHODOLOGIE ET RESULTATS ATTEINTS	10
3.1	Communications	10
3.1.1	Etat des lieux du projet Fomi	10
3.1.2	Partager les bénéfices des barrages en Afrique de l'Ouest et garantir aux paysans des moyens de vie durables	11
3.1.3	Présentation du rapport de l'Etude sur la faisabilité d'un accord écrit entre l'Etat et les populations affectées par le barrage de Fomi	11
3.1.4	Présentation du rapport de l'étude sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité avec les populations affectées	12
3.1.5	Présentation des commentaires des représentants des communautés locales issus de la mission de préparation	12
3.2	Discussions sur les présentations	14
3.3	Travaux de groupe	15
4	CEREMONIE DE CLÔTURE	20
5	CONCLUSION	20
6	ANNEXES	21
6.1	AGENDA ATELIER	22
6.2	LISTE DES PARTICIPANTS	24
6.3	DISCOURS	27
6.4	COMMENTAIRES DES POPULATIONS AU COURS DE LA MISSION PREPARATOIRE DE L'ATELIER DANS LES COMMUNES RURALES	31
6.5	TERMES DE REFERENCE TRAVAUX DE GROUPE POUR LES DEUX SESSIONS	33
6.6	RESULTATS TRAVAUX DE GROUPE	34

1 INTRODUCTION

Depuis 2010, en partenariat avec la Direction Générale de Fomi, la Global Water Initiative (GWI) appuie le processus du projet de Barrage de Fomi à travers notamment le volet déplacement/réinstallation/compensation des populations affectées (PAP) dans le but de faire de celles-ci de véritables bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre du projet. Cet appui a permis entre autres, la mise en œuvre en faveur des populations et partenaires locaux, de deux voyages d'étude sur les sites des barrages de Sélingué (Rép. Mali) en 2010 et de Garafiri (Guinée) en 2012 avec respectivement deux ateliers de restitution à Kankan et Kouroussa. Au cours de ces activités, les acteurs locaux ont pu tirer de l'expérience des populations de ces barrages, des leçons tant positives que négatives dont notamment : le non respect de nombreuses promesses de la part de l'Etat/projet et l'insuffisance des actions et opportunités de développement sur le long terme après le barrage au bénéfice des populations, malgré la perte de leurs moyens d'existence sur les terres ancestrales au profit des installations des barrages.

C'est dans ce contexte et au regard de la recommandation N° 2.1 de la CEDEAO sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest intitulée : ***Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie***, que la Direction générale du projet Fomi et la GWI ont initié en 2012 deux études sur : (i) la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés affectées et (ii) le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées.

Dans la dynamique de la mesure 2.1.2 de la même recommandation de la CEDEAO qui insiste sur la nécessité de *porter à la connaissance des populations l'information appropriée durant toutes les phases du projet*, l'atelier de restitution et de validation locale desdites études s'est tenu les 21 et 22 mai 2013 dans la salle de conférence du Centre Islamique pour l'Education, la Culture et la Formation Professionnelle à Kankan (République de Guinée) à l'intention des populations affectées et les partenaires locaux dont les services techniques déconcentrés de l'Etat.

Cet atelier avait pour objectif de restituer aux communautés, élus et partenaires locaux les études citées précédemment afin de contribuer à leur finalisation avec des propositions pertinentes d'amélioration. Cette étape de validation locale est incontournable pour permettre aux acteurs de la zone d'influence du futur barrage de s'approprier le contenu des travaux et de s'assurer que leurs contributions partagées lors des enquêtes ont été effectivement prise en compte dans l'analyse. Suite à cette rencontre, un atelier national de restitution/validation a été programmé pour septembre 2013 afin d'informer et d'impliquer un maximum d'acteurs au niveau national.

A Kankan, la rencontre a regroupé une soixantaine de participants dont entre autres:

- Des représentants des organisations féminines, des jeunes et des sages
- Les maires des communes urbaines de Kankan et Kouroussa
- Des cadres de la Direction Générale du projet Fomi
- Des représentants des services techniques déconcentrés

- Les secrétaires généraux chargés des collectivités décentralisées de Kankan et Kouroussa
- Les maires des sept communes rurales concernées ou leurs représentants
- Des représentants de la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger (CRUBN) et de la Coordination Nationale en Guinée (CNU-Guinée)
- Le représentant du Tribunal de première instance de Kankan
- Des représentants des organisations de la société civile
- Des représentants des projets et programmes
- Les médias
- Le consultant
- Le facilitateur
- Des représentants des partenaires techniques et financiers (voir liste de présence annexe 2)

2 CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture placée sous la présidence de Monsieur Almamy Simbaly CAMARA, Conseiller à la gouvernance du Gouvernorat de Kankan et représentant Monsieur le gouverneur, a été ponctuée par le mot de bienvenue de Monsieur Jean Edouard SAGNO, président de la CNU-Guinée et le discours d'ouverture.

Dans son intervention, le président de la CNU-Guinée a souhaité au nom des usagers du bassin du Niger la bienvenue et un bon séjour de travail à l'ensemble des délégués.

Il a ensuite rappelé l'importance de l'appui du Projet GWI, à travers le consortium formé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), au processus de Fomi qui a permis à la CNU-Guinée de jouer pleinement son rôle de sensibilisation et renforcement des capacités des usagers du Bassin en Guinée.

Enfin, il a invité les participants à une analyse sérieuse des documents pour aboutir à des conclusions pertinentes qui soutiendront les aspirations des populations affectées par le barrage Fomi qui n'ont qu'un seul rêve, celui de vivre plus heureux qu'avant sur leurs nouveaux sites de réinstallation.

Dans son intervention, Monsieur Almamy Simbaly CAMARA, Conseiller à la gouvernance du Gouverneur de la région de Kankan a, au nom des populations de la ville Kankan, souhaité la bienvenue et un agréable séjour de travail dans la cité de « Nabaya ».

M. Camara a aussi au nom du gouvernement, réitéré sa gratitude au projet Global Water Initiative (GWI) qui s'active avec les partenaires à rechercher des pistes pour garantir de bonnes conditions de vie aux futures populations affectées par le barrage Fomi.

Situant le contexte, il a rappelé l'enjeu important de l'investissement autour du projet Fomi et de ce fait la nécessité de réussir la transformation sociale pour éviter que les populations affectées ne vivent avec des sentiments d'injustice et de frustration sur plusieurs générations

au regard des leçons tirées des expériences de Sélingué (Mali) et Garafiri (Guinée) lors des voyages d'études.

En exhortant ainsi les participants à s'investir davantage dans les travaux afin de produire de riches recommandations pour renforcer la version actuelle des rapports, il a déclaré ouvert l'atelier de restitution des études sur la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés et sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées (voir annexe 1).

3 DEMARCHE, METHODOLOGIE ET RESULTATS ATTEINTS

Les travaux se sont déroulés pendant deux journées en trois (3) séquences qui ont abouti à l'élaboration du communiqué final. Les échanges ont été modérés par M. Saïdou Dioubaté, dont la facilitation a permis de cadrer et orienter les participants tout au long des travaux. Deux interprètes étaient présents pour assurer la traduction français/Malinké (langue locale) et permettre ainsi aux représentants des communautés de participer activement au débat.

⇒ **Communications** : (i) l'Etat des lieux du projet de barrage de Fomi, (ii) le partage des bénéfices des barrages en Afrique de l'Ouest, (iii) l'analyse et les conclusions des études, (iv) les commentaires des populations issus de la mission préparatoire de partage des conclusions des rapports dans les communes rurales (6-12 mai).

⇒ **Discussions en plénière**

⇒ **Travaux de groupe** : cette étape a permis aux participants de partager en équipe restreinte leurs points de vue et contributions sur les deux feuilles de route des études, sous forme de matrice, pour accompagner la mise en œuvre des recommandations des rapports.

3.1 Communications.

3.1.1 Etat des lieux du projet Fomi.

Afin de partager avec les participants les informations sur l'évolution du projet Fomi, une communication a été faite par Dr Aboubacar Sidiki Condé, Ingénieur à la Direction Générale du Projet Fomi, sur l'état des lieux dudit projet. Elle a permis de présenter aux participants les activités antérieures, récentes et celles en cours avec l'Autorité du Bassin du Niger, la société SNC Lavalin et la Global Water Initiative.

Les principaux éléments de son intervention sont les suivants :

- ✓ Rappel de l'évolution du projet notamment les différentes phases des études avec SNC Lavalin et avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) à travers le projet Développement des Ressources et Gestion Durable des Ecosystèmes (DREGDE/BM) financé par la Banque Mondiale (BM);
- ✓ Le protocole d'accord entre la Guinée et la société SNC Lavalin de 2011 ;
- ✓ Le partenariat avec la Global Water initiative ;

Sur ce dernier point, il a mis l'accent sur les riches enseignements des différentes activités menées autour du projet avec l'appui de la GWI notamment les voyages d'études suivis de restitution et les études dont les rapports font objet du présent atelier de restitution, première étape de validation par les populations et les partenaires locaux.

3.1.2 Partager les bénéfices des barrages en Afrique de l'Ouest et garantir aux paysans des moyens de vie durables

Pour mieux cerner le contexte du partage des bénéfices des barrages au niveau de l'Afrique de l'Ouest par les participants, une communication a été faite à cet effet par M. Jérôme Koundouno, Coordinateur de la GWI en Afrique de l'Ouest. Son intervention s'est articulée sur les points suivants :

- ✓ Les objectifs du projet et son orientation thématique sur l'eau pour l'agriculture
- ✓ Les sites pilotes
- ✓ La démarche multi acteurs proposée
- ✓ Les activités autour du barrage de Fomi.

Ce dernier élément a permis de rappeler le contexte de l'action de la GWI en appui au projet Fomi, les principales activités menées et les résultats atteints. Il a aussi rappelé l'importance de la tenue de cet atelier local de restitution qui devra permettre aux acteurs locaux (populations affectées, services techniques, élus et partenaires locaux) de s'approprier les conclusions des deux rapports d'une part, et d'autre part d'y apporter des améliorations à travers des propositions constructives en vue de sa finalisation.

Enfin, il a informé les participants du lancement très prochain d'une étude sur la sécurisation foncière, intitulée « Analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi », qui est une question centrale à tous les projets de barrage.

3.1.3 Présentation du rapport de l'Etude sur la faisabilité d'un accord écrit entre l'Etat et les populations affectées par le barrage de Fomi

Cette première étape clé de l'atelier visait à présenter aux participants les principaux éléments d'analyse ainsi que les résultats atteints de l'étude. La communication a été faite par M. Telly Diallo, Coordonnateur de l'équipe des consultants, et a porté sur les éléments suivants :

- ✓ Objectif général de l'étude
- ✓ Objectif général et les objectifs spécifiques de la convention
- ✓ Principes du dédommagement
- ✓ Types de populations affectées
- ✓ Conditions d'éligibilité à la réinstallation
- ✓ Principes et procédures de la compensation
- ✓ Concessions et les logements
- ✓ Ressources agricoles
- ✓ Les obligations générales des parties
- ✓ Les droits et obligations spécifiques des parties
- ✓ Mesures de réinstallation

- ✓ Mise en œuvre de la convention
- ✓ Signature de la convention
- ✓ Calendrier de la mise en œuvre de la convention
- ✓ Feuille de route pour accompagner la suite du processus

Au terme de la présentation les participants ont félicité le présentateur pour la clarté des informations données et des discussions ont eu lieu.

3.1.4 Présentation du rapport de l'étude sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité avec les populations affectées

La deuxième étape clé visait à présenter de la même manière les principaux éléments d'analyse ainsi que les résultats concernant le partage des recettes de l'électricité. Elle a aussi été présentée par M. Telly Diallo, Coordonnateur de l'équipe des consultants. Les principales articulations de son intervention sont, entre autres :

- ✓ Rappel de l'objectif et le produit attendu de l'étude
- ✓ L'évaluation des montants mobilisables par le partage des recettes (hypothèse)
- ✓ Les hypothèses retenues pour la simulation
- ✓ Les tarifs par palier dans les limites des prix de cession au niveau régional (Afrique de l'Ouest)
- ✓ Les grilles tarifaires de l'Électricité de Guinée (EDG)
- ✓ Résultats de la simulation
- ✓ Proposition de niveau de taxe et de prix
- ✓ Cadre de gestion des recettes
- ✓ Conclusions et recommandations
- ✓ Feuille de route pour accompagner la suite du processus

A la suite de cette présentation, les participants ont encouragé et félicité le consultant pour les riches éléments d'analyse fournis et des discussions ont eu lieu.

3.1.5 Présentation des commentaires des représentants des communautés locales issus de la mission de préparation

En rappel, une mission de préparation de l'atelier a été organisée dans les chefs lieux des sept (7) communes rurales du 6 au 12 mai 2013 par l'équipe de la CNU-Guinée. Elle avait pour objectif de préparer au mieux les populations pour contribuer efficacement aux travaux de l'atelier de Kankan. Toutefois, au delà des échanges avec la mission sur les principaux éléments d'analyse et résultats des études, une commission de 4 à 5 membres a été constituée dans chaque commune rurale afin d'approfondir les réflexions sur les deux rapports objet de l'atelier de restitution.

Ainsi, à la suite de la présentation du rapport de chaque étude par le consultant et avant les discussions en plénière, les porte-paroles des communes rurales et l'assistant technique de la CNU-Guinée sont intervenus pour présenter les différents commentaires des populations issus de cette mission dont les principaux éléments sont consignés dans le tableau ci-dessous. (Voir aussi annexe 4 pour les commentaires généraux).

Tableau 1 : Résumé des commentaires des populations lors de la mission préparatoire de l'atelier dans les CR

Etudes	Commentaires
Faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'idée de la convention est très importante et appréciée par les populations en ce sens qu'elle durera même après la mort des signataires et identifie des actions qui permettront aux communautés de retrouver un équilibre après le barrage ; ✓ L'organisation et la mise en place des espaces de concertation est du ressort des compétences attribuées par le code des collectivités aux communes ; ✓ La plateforme de concertation doit être une équipe complexe et indépendante de l'administration déconcentrée et de la CR ; ✓ Pour la compensation/indemnisation des ménages quelle disposition la convention prévoit en cas de décès du signataire après recensement étant donné quelle souligne que la compensation/indemnisation sera faite exclusivement au titulaire à qui les biens ont été recensés ? ✓ Le recensement des membres du ménage en déplacement doit être effectif ; ✓ L'essentiel des préoccupations des communautés se trouve dans le document ; ✓ Dans le cadre du choix des représentants légitimes pour la signature des conventions, toutes les CR approuvent la désignation du Président de la Communauté Rurale de Développement (CRD) proposée dans le rapport qu'il faut maintenant harmoniser avec la nouvelle dénomination des collectivités qui donne lieu et place à la Commune Rurale administrée par le maire. ✓ A qui incombe la responsabilité des conflits éventuels qui naîtraient entre éleveurs et agriculteurs lors du déplacement du bétail sur le nouveau site? ✓ Eclairer d'avantage la question de la sécurisation foncière avec des titres fonciers pour les parcelles octroyées afin d'éviter les conflits éventuels ; ✓ Nous sommes satisfaits du contenu du rapport à ce titre, nous l'approuvons sous réserve de la prise en compte des observations formulées et exhortons l'Etat à valider son contenu pour que les populations tirent meilleurs profits du barrage.
Partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appréciation positive du taux de 2 à 3% par rapport au secteur minier (0,4%) ; ✓ Le principe de regroupement des CR en conseil intercommunautaire dans le cadre des contrats à signer avec les populations pour le partage des recettes n'est pas partagé par celles-ci. ✓ L'idée d'un compte unique n'est pas partagée si la décision de gestion des fonds doit relever des communautés. Avec les fonds des sociétés minières, le processus a commencé par un compte unique au niveau préfectoral qui a enregistré des cas de détournement. Aux jours d'aujourd'hui, toutes les CR ont un compte individuel dans une institution bancaire de la place intitulé "Fond de Développement Local" ; ✓ De même toutes les communes n'ont pas les mêmes réalités de développement et d'investissement ce qui pourrait engendrer des conflits dans la gestion des fonds dont les décisions seront prises par le conseil intercommunautaire. Par exemple dans le cadre des pôles (regroupement des CR) en cours, les investissements ont été repartis par endroit de façon inégale entre CR. Aussi dans le cadre du programme sectoriel de l'éducation, la CR de Koumana a par exemple bénéficié d'une réalisation faite par la CR de Douako (tête de file) avec une faible implication de la zone d'accueil dans la

	<p>planification et la réalisation, ce qui peut affecter négativement la gestion et l'entretien futur du bien ;</p> <p>✓ Nous sommes satisfaits du contenu du rapport à ce titre, nous l'approuvons sous réserve de la prise en compte des observations formulées et exhortons l'Etat à valider son contenu pour que les populations tirent meilleurs profits du barrage.</p>
--	---

3.2 Discussions sur les présentations

Au terme des différentes présentations, les participants ont pu demander des éclaircissements et formuler des observations en plénière par rapport aux deux études. Les principaux commentaires sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Commentaires des participants

Etudes	Commentaires
<p align="center">Faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Page 40, article 11, 2^{ème} paragraphe : « les terres perdues seront compensées par des superficies équivalentes en quantité et en qualité dont les droits sont cédés par les communautés détentrices ». Cette mesure paraît trop contraignante pour l'Etat, notamment par rapport à la notion de quantité. On pourrait donc dire : « les terres perdues sont compensées par des superficies plus ou moins équivalentes en rendement dont les droits sont cédés par les communautés détentrices ». - Préciser la notion de juste et préalable indemnité mentionnée dans l'article 13 de la Constitution Guinéenne à la page 13. - Inscrire une rubrique portant sur les imprévus dans le texte final de la convention. - Harmoniser dans le document la notion de « Convention » ou « Accord » ; - Ajouter un article spécifique dans la convention qui parle du respect de la convention par les populations comme Article 17 : Respect de la Convention par l'Etat ; - Prévoir un article pour l'accord entre l'Etat et les chefs de ménage ; - Ressortir dans le document le principe des compensations et des indemnisations au prorata des pertes établies, en faisant prévaloir la règle de droit, et les principes de transparence, d'équité et de responsabilité ; - Définir et prendre en compte des mesures d'accompagnement des PAP (structures de gestion représentatives, comités de réinstallation, centres de formation professionnelle, assistance juridique et judiciaire, renforcement des capacités des acteurs, etc.) ; - Prendre en compte dans le document la nécessité de soutenir par des actes administratifs, à chaque phase du projet, les accords et contrats nécessaires à la mise en œuvre de la Convention ; - Définir les mécanismes et critères de choix des représentants

	légitimes des communautés.
Partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Noter dans le document que l'accord pour le partage des bénéfices est signé entre les PAP et l'Etat au lieu des PAP et l'exploitant (l'idée étant que l'Etat sera forcément impliqué dans l'établissement du contrat pour le partage des recettes); - Comité de pilotage en lieu et place du conseil intercommunal ; - Prise en compte des subventions de l'Etat dans les simulations ; - Page 8, dernier paragraphe : ajouter « brut » à recettes ;

3.3 Travaux de groupe

Suite aux discussions en plénière, les participants ont été repartis en quatre groupes lors de deux sessions de travail (une session pour chaque étude). La consigne de chaque session de groupe consistait à améliorer et valider les feuilles de route des deux études proposées par le consultant afin qu'elles répondent aux attentes des participants pour la mise en œuvre des recommandations proposées (voir annexe 3).

Les résultats des travaux ont ensuite été présentés en plénière par les rapporteurs de groupe, suivis de discussions (voir annexe 4.). L'équipe de rapportage de l'atelier s'est chargée de compiler les différents amendements pour en sortir une synthèse globale dont le contenu est présenté dans les deux matrices suivantes.



Tableau 3 : Feuille de route amendée pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la faisabilité de la convention

Activités	Responsable (s)	Parties impliquées	Période de mise en œuvre	Bénéficiaires
1 Atelier de restitution pour validation nationale	MEEE/Projet Fomi GWI, CNU-Guinée, autres PTF	MEEE/Projet Fomi Finances, Agriculture, PTF, MATAD, Comité de suivi, autres partenaires et acteurs nationaux	Septembre 2013	Etat, PAP, OSC, Collectivités et autres
2 Identification formelle des représentants légitimes, organisation et renforcement de capacités	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi, PAP, CNU-Guinée, OSC, Décentralisation, Finance. Toutes les parties prenantes concernées	2014	Etat, PAP, OSC, Collectivités et autres
3 Organisation de cadres de concertation au niveau village et CR pour définir les représentants légitimes.	Doyennat (village) Mairie (CR)	Chef secteur, jeunes, femmes, sages, religieux (niveau village) Un représentant par village (niveau CR)	Avant la mise en œuvre du projet et des plans.	
4 Finalisation du projet de convention	Consultant, GWI, Projet Fomi, CNU- Guinée Décentralisation, Justice	MEEE/Projet Fomi Finances, et autres	2013	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée
5 Recueil et publication au journal officiel des engagements internationaux relatifs aux accords entre l'Etat et les populations affectées	MEEE/Projet Fomi, Justice	Secrétariat général du Gouvernement, Affaires Etrangères et Coopération, Justice	1 ^{er} trimestre 2014	Ensemble des acteurs impliqués par la Gestion des barrages hydroélectriques
6 Signature du document final de la convention par les parties	MEEF/Fomi Décentralisation	Etat, Médiateur, CR, Finance, PAP (Chef de village), Décentralisation	2014	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée

7 Publication de la convention signée au journal officiel de la République.	MEEE/Fomi	Etat, (MEEE/Fomi), Médiateur, CR, MEF, Décentralisation, PTF	2014	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée et autres
8 Restitution de la convention signée aux PAP	CNU-Guinée, PTF	Etat, (MEEE/Fomi), Médiateur, CR, MEF, Décentralisation	2014	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée et autres
9 Traduction de la convention signée en langue locale	CNU-Guinée, PTF	Etat, (MEEE/Fomi), Médiateur, CR, MEF, Décentralisation	4 ^{ème} trimestre 2014	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée et autres
10 Mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la convention	MEEE/Fomi	MEEE/Fomi, Décentralisation, Finance, Médiateur, CR CNU-Guinée	4 ^{ème} trimestre 2014	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée et autres
11 Campagne de sensibilisation des divers groupes de populations affectées	MEEE/Projet Fomi Décentralisation, PTF	MEEE/Projet Fomi Finances, et autres	2015	-Populations et Conseils communaux ; -Services techniques centraux et déconcentrés
12 Elaboration de textes d'application	MEEE/Fomi	Etat(MEEE/Fomi), CR, Finance, CNU-Guinée.	2015	Etat(MEEE/Fomi), Médiateur, CR, CNU-Guinée et autres

Tableau 4 : Feuille de route amendée pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur le partage des recettes.

Activités	Responsable (s)	Parties Prenantes	Période de mise en œuvre	Bénéficiaires
1 Finalisation du rapport d'étude	Consultants, MEEE/Fomi, GWI	GWI, MEEE/Fomi, CNU-Guinée, comité de suivi	2013	Etat/Fomi, PAP, CNU-Guinée et autres
2 Plaidoyer auprès des Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) pour l'acceptation du principe du partage des recettes <ul style="list-style-type: none"> Elaboration de la stratégie de plaidoyer 	Ministère chargé de l'Energie (MEEE/Fomi), CNU-Guinée	Ministères (Finances MATD, MEEE), Primature, CNU-Guinée.	4 ^{ème} trimestre 2013	Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée

<ul style="list-style-type: none"> • Information pour arriver à une acceptation du principe du partage des recettes (Communication écrite adressée aux divers groupes de décideurs) et contact direct à travers des rencontres ; • Sensibilisation des pouvoirs publics sur les expériences de partage des bénéfices issus de la vente d'électricité (rencontres avec les divers publics cibles et présentation détaillée de l'étude dans le contexte guinéen en vue d'une meilleure compréhension et acceptation des résultats par les décideurs). • Négociation à avec l'État pour l'acceptation du principe de partage (plafonnement du taux) 		Assemblée nationale, Conseil Economique et social(CES), PTF		Nationale, Conseil Economique et Social), CNU-Guinée OSC et autres
<p>3 Actualisation de la législation par rapport aux textes de l'ABN et de la CEDEAO en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendement de la législation en vue de mettre en exergue le partage de recettes issues de la vente d'électricité; • Adoption des textes par l'Assemblée Nationale si nécessaire • Promulgation • Élaboration des textes d'application 	Commission interministérielle (Primature, Énergie, Finances, Administration territoriale, Justice) PAP, CNU-Guinée	Ministères (Finances MATD, MEEE), Primature, Justice Commission des lois de l'Assemblée Nationale, Justice, PAP, CNU-Guinée Et autre	2014	PAP Assemblée nationale, CES, CNU-Guinée, Pouvoir public et autres
<p>4 Mise en place d'un fond de développement local pour les PAP</p>				
<p>5 Large diffusion des textes (ABN, CEDEAO et la législation amendée) auprès de toutes les parties impliquées</p>	MEEE/Fomi, PTF, CNU-Guinée	Médias, PAP, CNU-Guinée, PTF, et autres	2014	PAP, Médias, PAP, CNU-Guinée, PTF, et autres
<p>6 Appui à la mise en place et au renforcement des capacités du Comité de pilotage chargé de contractualiser avec l'Etat et gérer les fonds revenant aux Communautés affectées par le projet de</p>	MEEE/Fomi , Ministère chargé de la Décentralisation,	Ministères (Finances MEEE), Elus communaux	2014-2015	PAP, Comité de pilotage, Dispositif de suivi-évaluation

<p>barrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une assemblée générale par commune urbaine pour partage de l'information avec l'ensemble des communautés sur les modalités de mise en place du comité de pilotage • Analyse institutionnelle, structuration du Comité de pilotage et élaboration des textes constitutifs de base (textes organiques, procédures de gestion et de contrôle, mécanismes de concertation et de prise de décision, règlement des conflits d'intérêts etc.) ; • Mise en place d'un comité de pilotage du fond • Mise en place d'une cellule d'appui technique ; • Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation du fond ; Renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs (comité de pilotage, Cellule d'appui technique, dispositif de suivi-évaluation) pour une meilleure maîtrise des textes régissant l'existence juridique du comité de pilotage , les modalités de fonctionnement des divers organes , les procédures de gestion du cycle des projets, les modalités de contrôle interne et externe garantissant la bonne gestion des fonds communautaires, les relations avec les divers partenaires, etc. 	<p>(MATD), PTF, CNU-Guinée, PAP, CR,</p>	<p>Commission des lois de l'Assemblée nationale, CES,</p>		<p>et autres</p>
--	--	---	--	------------------

4 CEREMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture a été marquée essentiellement par le discours du représentant de Monsieur le Gouverneur de la Région Administrative de Kankan.

Dans son discours de clôture, Monsieur Almamy Simbaly CAMARA, s'est félicité et encouragé les participants pour les conclusions et recommandations issues des deux jours de travaux. En rappelant le défi important de réussir le projet Fomi, et notamment la transformation sociale, il a invité l'ensemble des acteurs à soutenir dans le quotidien ce projet en encourageant et accompagnant la mise en œuvre des conclusions du présent atelier, à travers la feuille de route et le plaidoyer.

Tout en renforçant leur confiance au projet Global Water Initiative à travers l'union Internationale pour la Conservation de la Nature(UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et d'autres partenaires pour soutenir sans relâche le processus de Fomi, il a déclaré clos les travaux de l'atelier de restitution des études sur la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés et le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées (voir annexe 1).

5 CONCLUSION

Pendant deux jours de travaux intenses, les acteurs locaux (populations affectées, élus locaux, services techniques déconcentrés, partenaires de terrain) concernés par le projet de barrage de Fomi ont partagé leur analyse de fond sur les deux rapports objet du présent atelier de restitution. Cela a permis d'apporter des éléments importants pour l'amélioration du contenu.

Il est important de souligner la contribution remarquable aux travaux des représentants des sept (7) communes rurales affectées par le projet qui est la conséquence directe de la mission de préparation de l'atelier organisée par la CNU-Guinée au niveau des chefs lieux de commune. Au cours de cette mission, une équipe de la CNU-Guinée avait partagé avec les représentants de toutes les couches sociales (jeunes, femmes, sages) et les services techniques de proximités de chaque commune rurale, les éléments d'analyse ainsi que les principaux résultats des études.

Cet atelier de restitution a par ailleurs permis de renforcer davantage les capacités des acteurs locaux sur les grands enjeux liés à la réalisation des barrages à travers les différentes communications faites. Cette dynamique renforce ainsi la confiance et la collaboration entre les acteurs (populations, élus locaux, DG Fomi, Administration, CNU-Guinée, partenaires, etc.). Dans ce schéma, les participants ont unanimement reconnu la nécessité de renforcer les mécanismes de communication de la CNU-Guinée pour mieux jouer son rôle d'interface entre les différentes catégories d'acteurs.

Au regard des résultats obtenus, notamment les feuilles de route et les recommandations conséquentes adoptées, il est important de souligner l'appropriation par les acteurs locaux des deux études d'une part, et d'autre part, de leurs rôles en tant qu'acteurs et bénéficiaires du projet Fomi.

Ainsi, les participants ont validé les deux rapports d'étude sous réserve de la prise en compte des commentaires et recommandations de l'atelier par le consultant.

A la lumière des résultats obtenus et face au défi important de réussir la transformation sociale autour de Fomi qui déplacera près de 48000 personnes, il est important de rappeler la nécessité de l'appui de l'Etat, accompagné de ses partenaires techniques et financiers, pour soutenir la mise en œuvre des conclusions et recommandations du présent atelier, la réalisation à l'échelle de la région d'autres voyages d'échange d'expériences et la réalisation de l'étude sur la sécurisation foncière qui constitue une question clé pour la réussite des projets de barrage.

6 ANNEXES

6.1 Agenda

6.2 Liste des participants

6.3 Discours

6.4 Commentaires population mission préparatoire

6.5 Termes de référence (TDR) travaux de groupe

6.6 Résultats travaux de groupe

6.1 AGENDA ATELIER

HORAIRE	ACTIVITES	INTERVENANTS
Jour 1 : 21 Mai 2013		
08h-08h30	Arrivée et enregistrement des participants	CNU-Guinée
08h30 -09h05	Cérémonie d'ouverture	Facilitateur CNU-Guinée. Autorités régionales
09h10-09h40	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des participants & note d'introduction et de cadrage de l'atelier - Recueil des attentes des participants - Désignation du Présidium et mise en place du secrétariat 	Facilitateur Consultants Participants
09h40-10h	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'état des lieux du projet Fomi - Rappel des étapes du projet GWI autour de Fomi 	DG Fomi GWI
10h00-10h15	Pause Café	
10h15-10h40	Présentation du rapport de l'étude sur la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les populations affectées par le barrage de Fomi en République de Guinée.	Consultants Traducteur
10h40-11h55	<ul style="list-style-type: none"> - Présentations des commentaires des populations (mission préparatoire + commission de réflexion) - Discussions sur la présentation et commentaires des participants. 	Facilitateur Traducteur CNU-Guinée Populations
11h55-12h55	Travaux de groupe : Réflexion sur la feuille de route consignée dans le rapport .	Facilitateur Participants Traducteur
12h55-13h25	Présentation des conclusions des travaux de groupe + discussions	Participants Facilitateur Traducteur
13h25- 14h30	Pause Déjeuner	
14h30-15H00	Suite présentation des conclusions des travaux de groupe + discussions	
15h00-15h25	Présentation du rapport de l'étude sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité du barrage de Fomi avec les populations affectées.	Consultants Traducteur
15h25-16h40	<ul style="list-style-type: none"> - Présentations des commentaires des populations (mission préparatoire + commission de réflexion) Discussions sur la présentation et commentaires des participants. 	Facilitateur Traducteur CNU-Guinée Populations
Jour 2 : 22 Mai 2013		
08h30-08h40	Rappel des travaux de la 1 ^{ère} journée	Facilitateur Traducteur
08h40-09h40	Travaux de groupe : Réflexion sur la feuille de route consignée dans le rapport.	
09h40-10h10	Présentation des conclusions des travaux de groupe + discussions	Facilitateur Participants Traducteur

10h10-10h25	Pause Café	
10h25-10h55	Suite présentation des conclusions des travaux de groupe + discussions	Facilitateur Participants Traducteur
10h55-11h15	Rappel des observations faites à intégrer dans les rapports d'étude pour la finalisation	Consultants/rapporteurs Traducteur
11h15-12h15	Rédaction du communiqué final	Comité restreint
12h15-12h45	Présentation et discussion+adoption communiqué final	
12h45-14h00	Pause Déjeuner	
14h00-14h30	Clôture des travaux	Autorités Régionales Fomi CNU-Guinée GWI

6.2 LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Prénoms et Noms	Profil/Fonction	Structure	Localité	Contact
1	Siba Toupou	DR pêche aquaculture	Ministère de la pêche et de l'aquaculture	Kankan	622220416
2	Mohamed Cissé	Chef Section Aménag ement	BTGR	Kankan	657580545
3	Mamadi Doumbouya	Chef de service PV	Société civile	Kankan	622237355
4	Souleymane Kourouma	DR environnement	DRE	Kankan	657584265
5	Alphonse Yombouno	P.CPOSC	Organisation de la société civile	Kankan	628548765
6	Batrou Sékou Kéïta	SGCD	MATD	Kouroussa	622409236
7	Lamine Kaba	Chef secteur	CR	Koumban	
8	Samboudjan Condé	Chef secteur	CR	Koumban	622741431
9	Soriba Condé	Maire	CR	Koumban	622317950
10	Hawa Konaté			Koumban	
11	Soly Faye	Journaliste	Radio Kouroussa	Kouroussa	664824670
12	Waou Condé	Vice maire	Mairie	Kinièro	628652691
13	Amadou Fissadou Kéïta	CLE	CLE	Kinièro	628653063
14	Namory Condé	DSPJ	DSPJ	Kinièro	628471207
15	Moriba Condé	Conseil des sages	Conseil des sages	Kinièro	622311573
16	Nantenin Sylla		Structure des femmes	Kinièro	622034452
17	Frantoman Condé	SGCD Mandiana	Traducteur	Kankan	628529223
18	Mohamed Lamine Bamba	Ingénieur agronome	Traducteur	Kankan	628762971
19	Sory Sanoh	Vice maire	CU Kankan	Kankan	622315139
20	Mouctar Diaby	DG/Fomi	Chargé d'étude	Conakry	664786924
21	M'mah sanogo Kéïta	EDG Kankan	Chef de région	Kankan	622940906
22	Karamoko Camara		Direction Régionale Agriculture	Kankan	628547976
23	Abdoulaye Conté	Juge d'instruction	Tribunal de Kankan	Kankan	622286690

24	Nouradine Zakaria Touré	Président CRU/BN	Coordination régionale des usagers du bassin du Niger	Bamako	00223 76490702
25	Saramoudou Condé	Maire	CR Baranama	Kankan	622949336
26	Mory Kaba	Maire	CR Moribaya	Kankan	655506857
27	Fanssaly Camara	Jeunesse	CR Moribaya	Kankan	669406276
28	Assata Camara	Femme	CR Moribaya	Kankan	
29	Bamba Sékou Condé	Jeunesse	CR Baranama	Kankan	628251453
30	Manansa Lancéï Condé	Sage		Kankan	
31	Djéfadima Kanté	Femme	CR Kanimissaya	Kankan	
32	Sékou Condé	District	CR Moribaya	Kankan	
33	Ousmane Béréte	ADL	PACV	Kankan	622239572
34	Mory Diabaté		DR Elevage	Kankan	622231238
35	Sory Konaté	Vice maire	CR Baro	Kouroussa	628008049
36	Mamadi Condé	Président District Sérékorony	CR Baro	Kouroussa	628953129
37	Fanta Condé	Présidente des Femmes	CR Baro	Kouroussa	621311520
38	Damany Condé	Jeunesse	CR Baro	Kouroussa	621251977
39	Lancinè Condé	CLE	CR Baro	Kouroussa	
40	Edouard Sonomon	Journaliste	Guineenews.org	Kankan	655385538
41	Amadou Timbo Barry	Journaliste	Nostalgie FM	Kankan	628608545
42	Fodé Bangaly Dioubaté	Agronome	PADER-HG	Kouroussa	622311594
43	Mamadou KEITA	Vice maire		Kouroussa	622578814
44	Balla Traoré		DR Hydraulique	Kankan	655347327
45	Fodé Mohamed Kéïta	Maire	CR	Koumana	622920584
46	Mikaba Kéïta	Présidente	Société civile	Koumana	622358247
47	Fatouma Mamoudou Kéïta	DSPJ	Jeunesse	Koumana	628733890
48	Penda Amara Kéïta	Président	CLE	Koumana	622457891
49	Mamoudou Kourouma	Trésorier		Babila	628265542
50	Fanta Kourouma	Présidente	Association des femmes	Babila	
51	Bakary Kéïta	Maire		Babila	628855799

52	Elhadj Mansa Sanbou Kéïta	Journaliste AGP	Presse	Kankan	622229966
53	Yaya Condé	SGCD	Préfecture	Kankan	622152707
54	Mamadi Kourouma	PAP	CR	Babila	
55	Mamady Seyba Doumbouya	Chef section	SPGR	Kankan	622293469
56	Mouctar Diaby	Ingénieur	DG Fomi	Conakry	664786924
57	Dr Aboubacar Sidiki Condé	Ingénieur	DG Fomi	Conakry	628746569
58	Jérôme Koundouno	Coordinateur	GWI	Ouagadougou	00226783477 89
59	Richard Labilé Sagno	Assistant technique	CNU-Guinée	Kankan	628969685
60	Muhammad Yaya Diallo	Point focal	GWI/Guinée Ecologie	Conakry	622286481
61	Saïdou Dioubaté	Facilitateur	MEEE	Conakry	666042911
62	Telly Diallo	Consultant	ISADES	Conakry	622029461
63	Jean Edouard Sagno	Président	CNU-Guinée	Kankan	664739861
64	Alphonse Maomou	Membre	OSC	Kankan	6628624895

6.3 DISCOURS

a) DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE REGION A L'OUVERTURE DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES ETUDES FOMI/GWI (Kankan, les 21 et 22 mai 2013)

Messieurs les représentants de la Direction Général du Projet Fomi ;

Monsieur le Coordinateur Régional du projet GWI ;

Messieurs les Secrétaires Généraux des Collectivités de Kankan et de Kouroussa ;

Monsieur le Président de la Coordination nationale des usagers(ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CNU-Guinée) ;

Monsieur le représentant de Guinée-Ecologie ;

Monsieur les Responsables des projets et programmes ;

Messieurs les Consultants ;

Messieurs les Maires des Communes urbaines de Kankan et de Kouroussa ;

Messieurs les Maires des communes rurales ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs;

Je voudrais au nom des populations de la ville de Kankan et en mon nom propre, souhaiter à tous les participants, la bienvenue et un agréable séjour de travail dans la cité de Nabaya.

Je voudrais en suite au nom du Gouvernement du **Professeur ALPHA CONDE**, réitérer notre gratitude au projet Global Water Initiative (GWI) à travers le consortium composé de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement(IIED) qui s'activent à rechercher des pistes pour de meilleures conditions de vie des populations affectées par le barrage Fomi.

Mesdames et Messieurs,

La construction du barrage de Fomi constitue une priorité pour le développement national en Guinée faisant l'objet d'un projet qui nécessite un important investissement. Et la Direction Générale du Projet Fomi ne ménage aucun effort pour réussir le défi de créer un pôle de développement autour de cet investissement. Mais l'expérience en Afrique de l'Ouest montre que la réinstallation des populations locales déplacées constitue une transformation sociale qu'il faut réussir pour éviter que ces populations recasées ne vivent avec des sentiments d'injustice et de frustration sur plusieurs générations, comme dans les cas de Garafiri en Guinée, de Kainji au Nigéria, d'Akosombo au Ghana, de Manantali et Sélingué au Mali.

Les voyages d'études des acteurs de Fomi (populations affectées, collectivités, services techniques,...) sur les sites du barrage de Sélingué au Mali et de Garafiri en Guinée ont également permis de ressortir des expériences des populations riveraines de ces barrages, des leçons et constats dont notamment le non respect de certaines promesses par le projet et l'insuffisance des actions et opportunités de développement après le barrage au bénéfice des populations.

Il est donc extrêmement important que les compensations offertes aux populations recasées dans ce cas, point de départ d'un partage équitable des bénéfices du barrage, soient claires et

compréhensibles par tous et que les responsabilités de l'Etat et des populations soient établies d'un commun accord.

La CEDEAO dans sa recommandation N° 2.1 sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest insiste sur la nécessité *''d'intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie''*. De même, la Charte de l'eau de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) souligne dans son article 45 : *La contractualisation des plans s'opère par l'intégration des plans dans un accord conclu entre le maître d'ouvrage et les populations affectées à travers leurs représentants légitimes.*

C'est pour ainsi apporter une réponse pratique à ces préoccupations, que la Global Water Initiative en collaboration avec la Direction générale du projet Fomi, ont initié en 2012 deux études : (i) la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés et (ii) le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées dont la restitution des rapports font objet du présent atelier de restitution.

Mesdames et Messieurs,

Je suis donc persuadé qu'à l'issue des deux jours de réflexion, les conclusions et recommandations qui ressortiront de vos travaux, permettront d'enrichir les versions actuelles en vue d'une restitution nationale à Conakry, et seront une bonne base de réflexion pour orienter les futures activités du projet dans l'accompagnement des communautés locales et soutenir l'action de la Direction Générale de Fomi dans le but de garantir leur bien-être.

En vous souhaitant ainsi pleins succès dans vos travaux, je déclare ouvert le présent atelier de restitution des études sur la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés et le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées.

Vive la Coopération régionale et Internationale !

Je vous remercie !

**b) DISCOURS DE CLÔTURE DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE REGION A
LA CLÔTURE DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES ETUDES FOMI/GWI
(Kankan, les 21 et 22 mai 2013)**

**Messieurs les représentants de la Direction Général du Projet Fomi ;
Monsieur le Coordinateur Régional du projet GWI ;
Messieurs les Secrétaires Généraux des Collectivités de Kankan et de Kouroussa ;
Monsieur le Président de la Coordination nationale des usagers(ères) des ressources
naturelles du Bassin du Niger (CNU-Guinée) ;
Monsieur le représentant de Guinée-Ecologie ;
Monsieur les Responsables des projets et programmes ;
Messieurs les consultants ;
Messieurs les Maires des Communes urbaines de Kankan et de Kouroussa ;
Messieurs les Maires des communes rurales ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs;**

Vous voici aux termes de vos travaux. Pendant ainsi deux jours de travaux intenses vous aviez pu améliorer et valider le contenu des deux rapports d'études présentés par les consultants.

Je voudrais pour cela me réjouir des conclusions et recommandations qui ressortent de vos travaux dont la mise en œuvre par tous les acteurs impliqués va sans doute contribuer à asseoir une base soutenue de bien être des populations affectées tout au long du processus de réalisation du projet.

Le défi autour de ce projet est extrêmement important et pour ce faire, il interpelle la contribution de tous et à tous les niveaux. C'est pourquoi, je vous invite tous à soutenir dans le quotidien ce projet en encourageant et accompagnant la mise en œuvre des conclusions du présent atelier notamment la feuille de route pour conduire le plaidoyer.

Je pus donc vous rassurer du soutien de l'autorité régionale pour accompagner la mise en œuvre effective des conclusions et recommandations de vos travaux.

Je voudrais aussi encourager et réitérer notre confiance au projet GWI à travers l'union Internationale pour la Conservation de la Nature(UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et d'autres partenaires, à accompagner sans relâche la Direction Générale de Fomi et ses partenaires notamment la CNU-Guinée pour la réussite du processus de réinstallation des populations affectées.

Permettez- moi au nom donc du gouvernement du Professeur **ALPHA CONDE**, de remercier l'ensemble des participants, les consultants et les organisateurs du présent atelier pour les efforts consentis.

Sur ce, je déclare clos les travaux de l'atelier de restitution des études sur la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés et (ii) le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées.

Vive la Coopération régionale et Internationale !

Je vous remercie !

c) MOT DE BIEN VENU DU PRESIDENT DE LA CNU-GUINEE A L'OUVERTURE DES TRAVAUX.

Monsieur le Gouverneur de la Région administrative de Kankan ;

Messieurs les représentants de la DG de Fomi ;

Monsieur le Coordinateur Régional du projet GWI ;

Messieurs les secrétaires généraux des collectivités des préfectures de Kankan et Kouroussa ;

Monsieur le président de la coordination Régionale des usagers (ères) des ressources Naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN) ;

Monsieur le représentant de Guinée Ecologie ;

Monsieur les responsables des projets et programmes ;

Monsieur le consultant ;

Messieurs les Maires des Communes urbaines de Kankan et Kouroussa ;

Messieurs les Maires des Communes Rurales ;

**Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs ;**

Permettez moi au nom de la CNU-Guinée de vous souhaiter la bienvenue au cœur du bassin guinéen du bassin du Niger, à Kankan-Nabaya et en même temps un bon séjour de travail. Je voudrais particulièrement saluer ici la présence du président de la CRUBN des 9 pays qui a son siège à Bamako.

En effet, dans son rôle de sensibilisation et de renforcement de capacité des usagers du bassin des Ressources Naturelles du Niger, la CNU-Guinée a bénéficié depuis 2010 de l'appui technique et financier de ses partenaires qui sont l'IIED et l'UICN pour accompagner les acteurs du processus du projet de barrage de Fomi notamment le processus déplacement/réinstallation des populations affectées par la réalisation de ce grand ouvrage hydraulique afin de faire d'elles de véritables bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre.

Cet important appui à permis à la CNU-Guinée dans le cadre du projet GWI en relation directe avec la Direction Nationale du projet Fomi, d'organiser en faveur des populations affectées successivement deux voyages d'études sur les sites des barrages de Sélingué (Mali) et de Garafiri (Guinée), suivis respectueusement d'un atelier de restitution à Kankan et à Kouroussa.

Au cours de ces activités riches en enseignements et leçons apprises auprès des populations de ces deux grands barrages ci haut cités, nos populations ont dégagé et formulé un certain nombre de préoccupations quant à l'amélioration de leurs conditions de vie pendant et après la réalisation de leur barrage.

En réponse à ces préoccupations, GWI et la DG Fomi ont initié en 2012 deux études dont les restitutions font l'objet du présent atelier que sont la faisabilité d'une convention entre l'Etat/projet et les communautés et le partage des recettes issues de la vente de l'électricité du barrage Fomi avec les populations affectées.

Mesdames, Messieurs,

Nous restons donc convaincus que de cette rencontre sortiront des conclusions qui soutiendront les aspirations de nos populations affectées par le barrage Fomi qui n'ont qu'un seul rêve, celui de vivre plus heureux qu'avant sur leurs nouveaux sites de réinstallation.

Je voudrais enfin saluer et féliciter le gouvernement du Pr Alpha Condé, Président de la république, à travers le Département de l'Energie et la direction et la Direction Générale du Projet Fomi pour leur sérieux concours apporté à la mise en œuvre des présentes études.

Vive la collaboration régionale et internationale

Vive le Consortium GWI

Je vous remercie

6.4 COMMENTAIRES DES POPULATIONS AU COURS DE LA MISSION PREPARATOIRE DE L'ATELIER DANS LES COMMUNES RURALES

Etudes	Commentaires
Faisabilité d'une convention entre l'Etat et les communautés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'idée de la convention est très importante et appréciée par les populations en ce sens qu'il parle même après la mort des signataires et identifie des actions qui permettront aux communautés de retrouver un équilibre après le barrage ; ✓ L'organisation et la mise en place des espaces de concertation est du ressort des compétences attribuées par le code des collectivités aux communes ; ✓ la plateforme de concertation doit être une équipe complexe et indépendante de l'administration déconcentrée et de la CR ; ✓ Pour la compensation/indemnisation des ménages quelle disposition la convention prévoit en cas de décès du signataire après recensement étant donné quelle souligne que la compensation/indemnisation sera faite exclusivement au titulaire à qui les biens ont été recensés ? ; ✓ Le recensement des membres du ménage en déplacement ; ✓ L'essentiel des préoccupations des communautés se trouve dans le document ; ✓ Dans le cadre du choix des représentants légitimes pour la signature des conventions, toutes les CR approuvent la désignation du Président de la Communauté Rurale de Développement (CRD) proposée dans le rapport qu'il faut maintenant harmoniser avec la nouvelle dénomination des collectivités qui donnent lieu et place à la Commune Rurale administrée par le maire. ; ✓ A qui incombe la responsabilité des conflits éventuels qui naîtraient lors du déplacement du bétail sur le nouveau site entre éleveurs et agriculteurs ? ✓ Eclairer d'avantage la question de la sécurisation foncière avec des titres fonciers pour les parcelles octroyées afin d'éviter les conflits éventuels ; ✓ Nous sommes satisfaits du contenu du rapport à ce titre, nous l'approuvons sous réserve de la prise en compte des observations formulées et exhortons l'Etat à valider son contenu pour que les populations tirent meilleurs profits du barrage ;
Partage des recettes issues de la vente de l'électricité de Fomi avec les populations affectées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appréciation du taux de 2 à 3% par rapport au secteur minier ; ✓ Le principe de regroupement des CR en conseil intercommunautaire dans le cadre des contrats à signer avec les populations n'est pas partagé par celles-ci. ✓ L'idée d'un compte unique n'est pas également partagée si la décision de gestion des fonds relèvera bien attendu des communautés. Avec les fonds des sociétés minières, le processus a commencé par un compte unique au niveau préfectoral qui a enregistré des cas de détournement. Aux jours d'aujourd'hui, toutes les CR ont un compte individuel dans une institution bancaire de la place intitulé "Fond de Développement Local" ; ✓ De même toutes les communes n'ont pas les mêmes réalités de développement et d'investissement ce qui pourrait engendrer des conflits

	<p>dans la gestion des fonds dont les décisions seront prises par le conseil intercommunautaire. Par exemple dans le cadre des pôles (regroupement des CR) en cours, les investissements ont été repartis par endroit de façon inégale entre CR. Aussi dans le cadre du programme sectoriel de l'éducation, la CR de Koumana a bénéficié d'une réalisation faite par la CR de Douaka (tête de fil) avec une faible implication de la zone d'accueil dans la planification et la réalisation, ce qui peut affecter négativement la gestion et l'entretien futur du bien ;</p> <p>✓ Nous sommes satisfaits du contenu du rapport à ce titre, nous l'approuvons sous réserve de la prise en compte des observations formulées et exhortons l'Etat à valider son contenu pour que les populations tirent meilleurs profits du barrage ;</p>
<p>Commentaires généraux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nous sommes heureux de tous ces détails et informations apportés, ce qui place dans ce cas tous le monde est au même niveau d'information ; ➤ Si l'intérêt de la nation se dessine sur nos terres ancestrales dans le cadre de ce barrage, nous sommes décidés à céder nos moyens d'existence pour sa réalisation a souligné le délégué des sages du village déplacé de Sèrèkoroni de la CR de Baro ; ➤ Le projet doit apporter une attention particulière sur les impacts de la baisse du niveau d'eau du Niandan à l'aval du barrage sur les plaines rizicoles et la marre légendaire de Baro ; ➤ La réalisation des habitats avant le déplacement ; ➤ Apporter une attention sur la création d'emploi pour les jeunes pour réduire l'exode rurale et l'exploitation artisanale de l'or ; ➤ Faciliter la liaison entre les communautés ; ➤ Le désenclavement de la CR de Babila qui est une île entourée par le Niger et le Niandan ; ➤ Nous avons acquis beaucoup de notions et de leçons sur les barrages à travers les différentes activités (voyages d'études + ateliers de restitutions) et nous sommes certains qu'un barrage auparavant n'avait pas enregistré un processus pareil ce qui laisse entrevoir un avenir radieux pour les populations de Fomi ; ➤ Nous remercions et comptons beaucoup sur la CNU-Guinée qui cherche avec les partenaires de meilleurs conditions de vie des populations dans le processus de Fomi ; ➤ Reprendre tout le recensement car il ya des chefs de ménage qui ont égaré leurs attestation de recensement lors de l'EIES; ➤ Les populations déplacées ont dans l'ensemble adhéré d'avantage à l'idée du barrage en s'y prêtant à un déplacement même si cela était nécessaire demain ; ➤ Les populations d'accueil ouvrent d'avantage leurs mains aux frères et sœurs qui seront déplacés ; ➤ Nous apprécions fortement le partage rapproché des conclusions des documents avec les populations dans les communautés mêmes ; ➤ Si la compensation est bien appliquée, elle peut réduire les difficultés des populations ;

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les difficultés sur le nouveau site relèvent de nous populations, si nous (populations d'accueil et déplacées) nous acceptons, il y aura moins de problèmes ; ➤ Les experts des études de l'EIES nous ont dit que le village de Koumbankoura (CR Koumban) ne se déplacera pas, cependant, nous avons un cours d'eau de proximité (Konkoron) lié à Ninkin qui se jette dans le Niandan et qui enregistre des inondations parfois ; donc il serait important d'apporter une attention à cette problématique dans les paramètres d'analyse ; ➤ Renforcer la sécurité des biens et des personnes pendant le processus de réalisation du barrage ; ➤ Le projet devra apporter une attention particulière au village de Famania (CR Moribaya) qui sera affecté par la perte d'importantes superficies agricoles mais aussi par l'humidité des eaux du barrage ; |
|--|--|

6.5 TERMES DE REFERENCE TRAVAUX DE GROUPE POUR LES DEUX SESSIONS

Objectif :

Suite à la présentation des études, les participants réunis en 4 groupes se concerteront pour réfléchir sur la mise en œuvre des feuilles de route proposées par le consultant et amender au besoin les propositions d'actions/recommandations qui accompagneront la suite du processus desdites études, notamment la mise en œuvre du plaidoyer à partir des résultats.

Méthodologie.

Les participants seront repartis en 4 groupes de 15 personnes.

Avant d'introduire les travaux le facilitateur orientera les participants sur la démarche, les résultats attendus afin de cadrer ceux-ci dans l'idée des travaux. Le groupe travaillera directement à partir des feuilles de route proposées par le consultant.

Les travaux seront restitués en plénière suivi de discussions.

Résultats attendus.

Les résultats attendus sont deux feuilles de route qui répondent aux attentes des participants pour la mise en œuvre des recommandations, en détaillant au besoin les activités, les responsables, les parties impliquées, l'échéance et les bénéficiaires.

6.6 RESULTATS TRAVAUX DE GROUPE

a. SESSION1 : Etude sur la faisabilité d'un accord entre l'Etat et les populations.

Résultats travaux groupe 1 :

Activités	Responsable (s)	Parties impliquées	Période de mise en œuvre	Bénéficiaires
Atelier de restitution pour validations locale	MEEE/Projet Fomi Décentralisation PTF	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	Mai 2013	Membres du Gouvernement Toutes les parties prenantes concernées
Atelier de restitution pour validations nationales	MEEE/Projet Fomi Décentralisation PTF	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	Septembre 2013 (prévu)	Membres du Gouvernement Toutes les parties prenantes concernées
Identification formelle des représentants légitimes	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	Septembre 2013 (avant l'atelier national)	Toutes les parties prenantes concernées
Identification formelle des représentants légitimes, organisation et formation des représentants légitimes	Les maires des communautés rurales, les sages, les femmes Les jeunes, la société civile, etc.	Toutes les parties prenantes concernées	Juin 2013-Juillet 2013	Les PAPs
Finalisation du projet de convention et mise en place d'un groupe de suivi de sa mise en œuvre	MEEE/Projet Fomi Décentralisation, Justice Toutes les parties prenantes concernées	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	Novembre 2013	Toutes les parties prenantes concernées
Recueil et publication au journal officiel des engagements internationaux relatifs aux accords entre l'Etat et les populations affectées	MEEE Aff étrangère et coopération Min. justice	Secrétariat général du Gouvernement	1 ^{er} Trimestre 2014	Ensemble des acteurs impliqués par la Gestion des barrages hydroélectriques

Campagne de sensibilisation des divers groupes de populations affectées	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	2014-2015	-Populations et Conseils communaux ; -Services techniques centraux et déconcentrés
Signature de la dite convention	Les parties concernées	Les parties signataires	Fin d'année 2013	Les PAP et l'Etat

Résultats travaux groupe 2

Activités	Responsable (s)	Parties impliquées	Période de mise en oeuvre	Bénéficiaires
Atelier de restitution pour validations locale et nationale	MEEE/Projet Fomi Décentralisation PTF	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	2013	Membres du Gouvernement Toutes les parties prenantes concernées
Identification formelle des représentants légitimes	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	2014	Toutes les parties prenantes concernées
Finalisation du projet de convention et mise en place d'un groupe de suivi de sa mise en oeuvre	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	2013	Toutes les parties prenantes concernées
Recueil et publication au journal officiel des engagements internationaux relatifs aux accords entre l'Etat et les populations affectées	MEEE	Secrétariat général du Gouvernement	2014	Ensemble des acteurs impliqués par la Gestion des barrages hydroélectriques
Campagne de sensibilisation des divers groupes de populations affectées	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	2014-2015	-Populations et Conseils communaux ; -Services techniques centraux et déconcentrés

Résultats travaux groupe 3

Activités	Responsable (s)	Parties impliquées	Période de mise en oeuvre	Bénéficiaires
Atelier de restitution pour validations locale et nationales	GWI CNU-Guinée, autres PTF	MEEE/Projet Fomi Finances, PTF, MATAD, MEF,	2013	Etat, PAP, OSC, Collectivité Toutes les parties prenantes concernées
Identification formelle des représentants légitimes	MEEE/Projet Fomi	Etat, PAP, OSC, Collectivités décentralisées, CNU-Guinée Finances Toutes les parties prenantes concernées	2013	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée
Finalisation du projet de convention.	Consultant	MEEE/Projet Fomi, CNU-Guinée, GWI	2013	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée
Recueil et publication au journal officiel des engagements internationaux relatifs aux accords entre l'Etat et les populations affectées	MEEE, MJGS	Secrétariat général du Gouvernement	2014	Ensemble des acteurs impliqués par la Gestion des barrages hydroélectriques
Signature du document final de la convention	MEEE/Fomi	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF PAP (chef de village)	2013	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée
Publication de la convention signée au journal officiel	MEEF/Fomi	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF	2013	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée
Restitution de la convention signée aux PAP	CNU-Guinée	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF	2013	Etat, PAP, OSC, Collectivité, CNU-Guinée
Traduction de la convention signée dans les langues nationale	CNU-Guinée	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF	2013	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF
Mise en place d'un comité de suivi de la mise en oeuvre de la convention	MEEE/Fomi	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF	2013	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF
Campagne de sensibilisation des divers	CNU-Guinée.	Etat (MEEE/Fomi),	2014-2015	- Etat (MEEE/Fomi),

groupes de populations affectées		médiateur, CR, MEF		médiateur, CR, MEF
Elaboration de texte d'application	MEEE/Fomi	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF	2013	Etat (MEEE/Fomi), médiateur, CR, MEF

Résultats groupe 4

Activités	Responsable (s)	Parties impliquées	Période de mise en oeuvre	Bénéficiaires
Atelier de restitution pour validations locale et nationales	MEEE/Projet Fomi Décentralisation PTF	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	2013	Membres du Gouvernement Toutes les parties prenantes concernées
Identification formelle des représentants légitimes	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes concernées	2014	Toutes les parties prenantes concernées
Organisation de cadres de concertation au niveau village et CR	Doyennat (village) Mairie (CR)	Chefs secteurs, jeunes, femmes, sages, religieux (village) Un représentant par village (CR)	Avant la mise en œuvre du projet et des plans (2013)	
Finalisation du projet de convention Identification et mise en place d'un groupe de suivi de sa mise en œuvre	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Toutes les parties prenantes concernées	2013	Toutes les parties prenantes concernées
Signature de la convention	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Les signataires	2014	
Recueil et publication au journal officiel des engagements internationaux relatifs aux accords entre l'Etat et les populations affectées	MEEE	Secrétariat général du Gouvernement	2014	Ensemble des acteurs impliqués par la Gestion des barrages hydroélectriques
Campagne de sensibilisation des divers groupes de populations affectées	MEEE/Projet Fomi Décentralisation	MEEE/Projet Fomi Finances Toutes les parties prenantes	2014-2015	-Populations et Conseils communaux ; -Services techniques

		concernées		centraux et déconcentrés
--	--	------------	--	--------------------------

b. SESSION 2 : Etude sur le partage des recettes avec les populations affectées

Résultats travaux groupe1

Activités	Responsable (s)	Parties Prenantes	Période de mise en œuvre	Bénéficiaires
<p>1 Plaidoyer auprès des Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la stratégie de plaidoyer • Information pour arriver à une acceptation du principe du partage des recettes (Communication écrite adressée aux divers groupes de décideurs) ; • Sensibilisation des pouvoirs publics sur les expériences de partage des bénéfices issus de la vente d'électricité (rencontres avec les divers publics cibles et présentation détaillée de l'étude dans le contexte guinéen en vue d'une meilleure compréhension et acceptation des résultats par les décideurs). 	<p>Ministère chargé de l'Energie (MEE) Les PTF</p>	<p>Ministères (Finances MATD, MEE), Primature</p>	<p>4^{ème} trimestre 2013</p>	<p>Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social)</p>

<p>2 Actualisation de la législation sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de FOMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendement de la législation en vue de mettre en exergue le partage des recettes issues de la vente d'électricité; • Adoption des textes par l'Assemblée Nationale si nécessaire • Promulgation 	<p>Commission interministérielle (Primature, Énergie, Finances, Administration territoriale) Ministère de la justice</p>	<p>Ministères (Finances MATD, MEE), Commission des lois de l'Assemblée Nationale Toutes les parties concernées</p>	<p>2^{ème} trimestre 2014</p>	<p>Communautés affectées par le projet de barrage</p>
<p>3 Appui à la mise en place et au renforcement des capacités du comité de pilotage chargé de contractualiser avec l'exploitant du barrage et gérer les fonds revenant aux Communautés affectées par le projet de barrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse institutionnelle, structuration du comité de pilotage et élaboration des textes constitutifs de base (textes organiques, procédures de gestion et de contrôle, mécanismes de concertation et de prise de décision, règlement des conflits d'intérêts etc.) ; • Mise en place effective du comité de pilotage (composé des 2/3 des communautés affectées) • Formation des élus aux différents postes de responsabilités pour une meilleure maîtrise des textes régissant l'existence juridique du comité de pilotage , les modalités de 	<p>Ministère chargé de la Décentralisation, (MATD) DG Fomi MEE</p>	<p>Ministères (Finances MEE), Les élus locaux et les personnes ressources des communautés affectées</p>	<p>2014</p>	<p>Communautés affectées par le projet de barrage</p>

fonctionnement des divers organes , les procédures de gestion du cycle des projets , les modalités de contrôle interne et externe garantissant la bonne gestion des fonds communautaires, les relations avec les divers partenaires etc.				
--	--	--	--	--

Résultats travaux groupe2.

Activités	Responsable (s)	Parties Prenantes	Période de mise en œuvre	Bénéficiaires
Finalisation du rapport d'étude	MEEE/Fomi, GWI	GWI, MEEE/Fomi, CNU-Guinée	2013	Etat, PAP, Fomi
<p>1 Plaidoyer auprès des Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information pour arriver à une acceptation du principe du partage des recettes (Communication écrite adressée aux divers groupes de décideurs) ; • Sensibilisation des pouvoirs publics sur les expériences de partage des bénéfices issus de la vente d'électricité (rencontres avec les divers publics cibles et présentation détaillée de l'étude dans le contexte guinéen en vue d'une meilleure compréhension et acceptation des résultats par les décideurs). • Négociation avec l'Etat pour l'acceptation du principes de partage 	Ministère chargé de l'Energie (MEE)	Ministères (Finances MATD, MEE), Primature	2013	Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social)

(plafonnement du taux)				
<p>2 Actualisation de la législation sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de FOMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendement de la législation en vue de mettre en exergue le partage de recettes issues de la vente d'électricité; • Adoption des textes par l'Assemblée Nationale si nécessaire • Promulgation • Élaboration de texte d'application 	Commission interministérielle (Primature, Énergie, Finances, Administration territoriale, MJGS)	Ministères (Finances MATD, MEE, MJGS), Commission des lois de l'Assemblée Nationale	2014	Communautés affectées par le projet de barrage
Large diffusion des textes auprès de toutes les parties impliquées	MEE/Fomi, GWI, CNU-Guinée	Médias, CNU-Guinée, PAP, PTF et autres partenaire	2014	PAP
<p>3 Appui à la mise en place et au renforcement des capacités du conseil intercommunal (comité de pilotage) chargé de contractualiser avec l'Eta du barrage et gérer les fonds revenant aux Communautés affectées par le projet de barrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une assemblée générale par CR pour information de l'ensemble des populations cibles, sur les modalités de mise en place d'un comité de pilotage ; • Analyse institutionnelle, structuration du Conseil intercommunal et élaboration des textes constitutifs de base (textes organiques, procédures de gestion et de contrôle, mécanismes de concertation et de prise de 	MEEE/Fomi, Ministère chargé de la Décentralisation, PTF (MATD), CNU-Guinée	Ministères (Finances MEE), CNU-Guinée MF ,PAP	2014	Communautés affectées par le projet de barrage

<p>décision, règlement des conflits d'intérêts etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des élus aux différents postes de responsabilités pour une meilleure maîtrise des textes régissant l'existence juridique du conseil intercommunal, les modalités de fonctionnement des divers organes, les procédures de gestion du cycle des projets, les modalités de contrôle interne et externe garantissant la bonne gestion des fonds communautaires, les relations avec les divers partenaires etc. 				
---	--	--	--	--

Résultats travaux groupe3.

Activités	Responsable (s)	Parties Prenantes	Période de mise en œuvre	Bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> • Information pour arriver à une acceptation du principe du partage des recettes (Communication écrite adressée aux décideurs) ; • Atelier national à Conakry • Sensibilisation des pouvoirs publics sur les expériences de partage des bénéfices issus de la vente d'électricité (rencontres avec les divers publics cibles et présentation détaillée de l'étude dans le contexte guinéen en vue d'une meilleure compréhension et acceptation des 	<p>Ministère chargé de l'Energie (MEE) DG Fomi</p>	<p>Ministères (Finances MATD, MEE), CNU-Guinée</p>	<p>2013 Sept 2013</p>	<p>Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) CNU-Guinée</p>

résultats par les décideurs).				
<p>2 Application de la législation relative aux ressources fiscales des communes de la RG d'une part, d'autres parts la législation de l'ABN, de la CEDEAO en Vigueur (Arreté interministériel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un fond de developpement local aux PAP (PDL/PAP) • Mise en place d'un comité de pilotage du fond • Mise en place d'une cellule d'appui technique • Mise en place d'un dispositif suivi-évaluation du fond 	<p>Commission interministérielle (Énergie, Finances, Administration territoriale)</p> <p>Commission interministérielle (Énergie, Administration territoriale) et les PAP</p> <p>PAP, CL, CNU-Guinée</p>	<p>Ministères (Finances MATD, MEE), Commission des lois de l'Assemblée Nationale PAP CNU-Guinée</p>	<p>2013</p> <p>2013-2014</p>	<p>Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) CNU-Guinée</p>
<p>3 Renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs (comités de pilotage, cellules techniques, dispositif suivi et évaluation</p>	<p>MEEE DG Fomi, CNU-Guinée PAP</p>	<p>Ministères (Finances MATD, MEE), Commission des lois de l'Assemblée Nationale PAP CNU-Guinée</p>	<p>2013-2014</p>	<p>Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) CNU-Guinée</p>

Résultats travaux groupe 4

Activités	Responsable (s)	Parties Prenantes	Période de mise en œuvre	Bénéficiaires
<p>1 Plaidoyer auprès des Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) pour l'acceptation du principe du partage des recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information pour arriver à une acceptation du principe du partage des recettes (Communication écrite adressée aux divers groupes de décideurs et contacts directs à travers des rencontres) ; • Sensibilisation des pouvoirs publics sur les expériences de partage des bénéfices issus de la vente d'électricité (rencontres avec les divers publics cibles et présentation détaillée de l'étude dans le contexte guinéen en vue d'une meilleure compréhension et acceptation des résultats par les décideurs). 	<p>Ministère chargé de l'Energie (MEEE) DG Fomi OSC</p>	<p>Ministères (Finances MATD, MEEE, environnement), Primature Assemblée nationale Conseil économique et social</p>	<p>2013</p>	<p>Pouvoirs Publics (Gouvernement, Administration, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) MEEE/projet Fomi OSC</p>
<p>2 Actualisation de la législation sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité de FOMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendement de la législation en vue de mettre en exergue le partage des recettes issues de la vente d'électricité; • Adoption des textes par l'Assemblée Nationale si nécessaire • Promulgation 	<p>MEEE Commission interministérielle (Primature, Énergie, Finances, Administration territoriale) OSC</p>	<p>Ministères (Finances MATD, MEEE, environnement), Commission des lois de l'Assemblée Nationale OSC</p>	<p>2013</p>	<p>Communautés affectées par le projet de barrage</p>
<p>3 Appui à la mise en place et au renforcement des capacités du conseil intercommunal chargé de contractualiser avec l'exploitant du barrage et gérer les fonds revenant aux Communautés affectées par le projet de barrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse institutionnelle, structuration du Conseil intercommunal et élaboration des textes constitutifs de 	<p>Ministère chargé de la Décentralisation, (MATD) MEEE/FOMI</p>	<p>Ministères (Finances MEEE), OSC</p>	<p>2014</p>	<p>Communautés affectées par le projet de barrage</p>

<p>base (textes organiques, procédures de gestion et de contrôle, mécanismes de concertation et de prise de décision, règlement des conflits d'intérêts etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des élus aux différents postes de responsabilités pour une meilleure maîtrise des textes régissant l'existence juridique du conseil intercommunal , les modalités de fonctionnement des divers organes , les procédures de gestion du cycle des projets e, les modalités de contrôle interne et externe garantissant la bonne gestion des fonds communautaires, les relations avec les divers partenaires etc. 				
--	--	--	--	--